

JANUS
Société à responsabilité limitée au capital de 5 560 euros
Siège social : Les Marais
50290 BREHAL
442 490 645 RCS COUTANCES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 28 mars,
À 14 heures,

Les associés de la Société **JANUS**, société à responsabilité limitée au capital de 5 560 euros, divisé en 556 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Les Marais 50290 BREHAL, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- ❖ **Madame Amandine GALOPIN, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété et de 128 parts sociales en nue-propriété,**
- ❖ **Monsieur Benoît GALOPIN, titulaire de 141 parts sociales en pleine propriété et de 127 parts sociales en usufruit,**
- ❖ **Madame Françoise GALOPIN, titulaire de 140 parts sociales en pleine propriété et de 128 parts sociales en usufruit,**
- ❖ **Monsieur Maxime GALOPIN, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété et de 127 parts sociales en nue-propriété,**

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Benoît GALOPIN**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Rapport de gestion établi par la gérance,*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et quitus à la gérance,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,*
- *Rémunération de la gérance,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :



- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2024,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 1 818 061 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 818 061 euros

En totalité au compte « autres réserves » 1 818 061 euros
Qui s'élève ainsi à 14 811 028 euros.

Il est précisé que **Monsieur Benoît GALOPIN**, gérant associé, et **Madame Françoise GALOPIN** associée, envisagent la distribution de dividendes à l'issue de l'exercice clos le 30 septembre 2024. A ce titre, ils percevront chacun un acompte de 2 000,00 euros par mois sur l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2024 jusqu'à sa clôture.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la convention de location conclue avec la SCI NEREIDES ne peut pas être soumise à l'approbation de l'Assemblée, tous les associés étant concernés par la convention et ne pouvant en conséquence prendre part au vote.

L'Assemblée prend acte que ladite convention, décrite dans le rapport spécial prévu à l'article L. 223-19 du Code de commerce, produit néanmoins tous ses effets.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de **47 222,23 euros**.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations fiscales et sociales obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant et ce à hauteur de **23 934 euros** au titre des cotisations obligatoires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter du 1^{er} octobre 2024, la rémunération du gérant est portée à une somme annuelle de **46 917 euros**, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Les cotisations personnelles obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant seront prises en charge par la Société.

En outre, l'assemblée générale pourra décider ultérieurement la modification de la rémunération ou l'attribution d'une prime à la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents ou leurs mandataires.

Monsieur Benoît GALOPIN
Associé

A stylized blue ink signature consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end.

Madame Amandine GALOPIN
Associée

A blue ink signature with a large, sweeping loop and a horizontal base.

Madame Françoise GALOPIN
Associée

A blue ink signature that appears to be a stylized 'F' followed by a cursive name.

Monsieur Maxime GALOPIN
Associé

A blue ink signature consisting of a few simple, connected strokes.

JANUS
Société à responsabilité limitée au capital de 5 560 euros
Siège social : Les Marais
50290 BREHAL
442 490 645 RCS COUTANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MARS 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 1 818 061 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 818 061 euros

En totalité au compte « autres réserves » 1 818 061 euros

Qui s'élève ainsi à 14 811 028 euros.

Il est précisé que **Monsieur Benoît GALOPIN**, gérant associé, et **Madame Françoise GALOPIN** associée, envisagent la distribution de dividendes à l'issue de l'exercice clos le 30 septembre 2024. A ce titre, ils percevront chacun un acompte de 2 000,00 euros par mois sur l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2024 jusqu'à sa clôture.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 mars 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Désignation de l'entreprise : <u>SARL JANUS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>77 RUE DU DOCTEUR DE LA BELLIERE 50290 BREHAL</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>44249064500029</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le. <u>30/09/2024</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* AB	AC			
		Frais de développement* CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (I) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	727		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	35 695		
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (J)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	2 002 223		
		Créances rattachées à des participations BB	BC	365		
		Autres titres immobilisés BD	BE	2 329		
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	2 136 782	BK	36 422
AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY			
		Autres créances (3) BZ	CA	6 269 732		
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : <u>1.077.334</u>) CD	CE	6 048 621		
		Disponibilités CF	CG	1 794 120		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	754		
		TOTAL (III) CJ	CK	14 113 227		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
Primes de remboursement des obligations (V) CM						
Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GENERAL (I à VI) CO		16 250 009	IA	36 422	16 213 586	
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		SARL JANUS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 560)			DA	5 560	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	12 992 967	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 818 061	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	14 817 388	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	390 844	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	6 543	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	45 502	
	Dettes fiscales et sociales			DY	24 252	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	929 057	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 396 198		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	16 213 586		
RENVU	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 090 876
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SARL JANUS

Néant ☐ *

		Exercice N						Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	5 217	FH		FI	5 217		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 217	FK		FL	5 217		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	3 147		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	11		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 375	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	91 037	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1 533	
	Salaires et traitements *						FY	131 669	
	Charges sociales (10)						FZ	68 972	
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *			HS	GA	31 846	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	7	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	325 063	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-316 688	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	1 976 023	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	247 675	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	2 500	
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	14 619	
	Total des produits financiers (V)						GP	2 240 818	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	18 688	
	Différences négatives de change						GS	11 325	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	30 013	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 210 805		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 894 117		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SARL JANUS										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations											
										Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste								
		TOTAL I				1				2			3								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ				D8				D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	727			KE				KF								
CORPORELLES	Terrains				KG				KH				KI								
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]	KJ				KK				KL								
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]	KM				KN				KO								
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[Dont Composants M2]	KP				KQ				KR								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS				KT				KU									
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	4 390			KW				KX	1 861							
		Matériel de transport *			KY	80 034			KZ				LA	116 700							
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	7 918			LC				LD	2 455							
		Emballages récupérables et divers *			LE				LF				LG								
	Immobilisations corporelles en cours				LH				LJ				LJ								
	Avances et acomptes				LK				LL				LM								
	TOTAL III				LN	92 342			LO				LP	121 016							
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G				8M				8T							
		Autres participations				8U	1 999 556			8V				8W	3 032						
Autres titres immobilisés				IP	2 235			IR				IS	93								
Prêts et autres immobilisations financières				IT				IU				IV									
TOTAL IV				LQ	2 001 791			LR				LS	3 125								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	2 094 859			OH				ØJ	124 141								
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice							
		TOTAL I				IN	1		CØ	2		DØ	3		D7	4					
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO			LV			LW	727		IX						
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			LZ							
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			MC								
		Sur sol d'autrui		JR			MD			ME			MF								
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS			MG			MH			MI								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK			ML							
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU			MM			MN	6 251		MO								
		Matériel de transport		IV			MP	80 034		MQ	116 700		MR								
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS	2 185		MT	8 188		MU								
		Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW			MX								
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA			NB							
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF							
	TOTAL III				IY			NG	82 219		NH	131 139		NI							
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW						
		Autres participations				IØ			ØX			ØY	2 002 588		ØZ						
Autres titres immobilisés				I1			2B			2C	2 329		2D								
Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E			2F			2G								
TOTAL IV				I3			NJ			NK	2 004 916		2H								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			ØK	82 219		ØL	2 136 782		ØM								

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL JANUS					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 30/09/2024						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise SARL JANUS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	727	PF		PG		PH	727		
TOTAL I		RK	727	RM		RN		RO	727		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 390	QE	486	QF		QG	4 876		
	Matériel de transport	QH	53 019	QI	29 689	QJ	58 150	QK	24 558		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 775	QM	1 672	QN	2 185	QO	6 262		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	64 185	QV	31 846	QW	60 336	QX	35 695		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	64 911	OP	31 846	OQ	60 336	OR	36 422		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise SARL JANUS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
			UG	UH		
			UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de
l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SARL JANUS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		365	UM		UN	365	
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT			UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		76 104		76 104		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		2 043		2 043		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		6 191 585		6 191 585			
	Charges constatées d'avance	VS		754		754			
	TOTAUX		VT		6 270 851	VU	6 270 486	VV	365
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH		390 844		85 521		305 323			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		45 502		45 502					
Personnel et comptes rattachés		8C		12 717		12 717					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		10 926		10 926					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		610		610					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		6 543		6 543					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		929 057		929 057					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		1 396 198	VZ	1 090 876		305 323			
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		20 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		82 212	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMP 1A



Désignation de l'entreprise : SARL JANUS			Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant	☐	* Exercice N, clos le : 30/09/2024		
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	1 818 061	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WB		
	WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	14 294			
	WF				Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	510			
	RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	WJ				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								17	46 264	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Régimes particuliers / impositions autres	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %								18		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WR	301 948	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
								TOTAL I		WS	2 181 077
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-14-SD, cadre III)									WU		
Régimes particuliers / impositions autres	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV	
		- imposées aux taux de 0 %								WH	
		- imposées aux taux de 19 %								WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *								ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*								XD		
	Autre déduction sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF	
					S.I.L.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 quinquies)	PA			
		7/PL-1/F (art. 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	IF	Zone franche d'activité non éligible (art. 44 quinquies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies D)	YH				YG	1 979 020	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD						
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL									
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	1 979 020
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II)		XI	202 057				XI		
		{ déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	202 057				XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL